

Cahier des charges et critères d'attribution du label Ecole Française de Motocyclisme

Rappel : La FFM a institué un label « Ecole Française de Motocyclisme » pour reconnaître, valoriser et promouvoir les moto-clubs, affiliés à la FFM, qui organisent des opérations de découverte, encadrent des séances d'apprentissage et/ou de perfectionnement aux pratiques motocyclistes.

Ce label recouvre également les activités des écoles de compétition qui préparent, entraînent les jeunes pilotes voire les accompagnent lors des épreuves.

Ce dispositif de labellisation doit permettre de garantir la qualité des prestations offertes aux différents types de public accueilli dans les structures labellisées.

Toute structure affiliée à la FFM peut prétendre à l'attribution d'un label "Ecole Française de Motocyclisme sous réserve de respecter l'intégralité du cahier des charges et les critères d'attribution définis ci-dessous.

Eléments	Objectifs	Obligations minimum		Les « plus » (facultatifs)
		« Ecole de pilotage »	« Ecole de compétition »	
Fonctionnement				
Accueil	- Recevoir le public dans les meilleures conditions pour l'informer et le guider dans ses choix.	- Espace identifié, - Affichage des horaires d'ouverture, des prestations et des services proposés ainsi que des tarifs.	- Document de présentation de l'école de compétition, de son fonctionnement et du programme sportif.	- Confier la fonction « Accueil » à une personne dégagée d'actions d'encadrement (secrétariat).
Période d'ouverture	- Offrir un large choix de possibilités de stages ou d'activité.	- Ouverture pendant les vacances scolaires et/ou les mercredis et samedis au moins 6 mois/an.	- Ouverture les mercredis et samedis au moins 6 mois/an.	- Ouverture 10 à 12 mois/an.
Activités proposées	- Répondre aux attentes des différents publics.	- Activités de découverte, stage de niveau et de durée variables, - Activités de loisirs (balade, rando, ...).	- Programme sportif composé de séances de préparation et d'entraînements ainsi que de participations aux compétitions de niveau adapté.	- Activités de sécurité routière, - Cours particuliers, - Activités annexes : sport de détente, - Ecole de compétition : suivi des coureurs lors des épreuves.
Disciplines pratiquées	- Faire découvrir et pratiquer les disciplines promues par la FFM.	- Au moins une discipline parmi : motocross, vitesse, trial, enduro (chemins balisés), CCP, motoball.		- Proposer plusieurs disciplines.
Public accueilli	- Favoriser l'accessibilité au sport moto à un large public.	- Accueil tout public : pratiquants débutants ou confirmés.	- Accueil de jeunes pilotes	- Accueil tout public : enfants, ados, adultes, - Accueil de publics particuliers : groupes sociaux, ...

Eléments (suite)	Objectifs	Obligations minimum		Les « plus » (facultatifs)
		« Ecole de pilotage »	« Ecole de compétition »	
Personnel				
Encadrement	<ul style="list-style-type: none"> - Permettre un apprentissage ou perfectionnement dans les meilleures conditions de sécurité - Assurer une préparation adaptée en fonction des objectifs sportifs (école de compétition) 	<ul style="list-style-type: none"> - Respecter les conditions d'encadrement fixées par la réglementation (qualification, 10 stagiaires/éducateur, ...). - Les activités doivent se dérouler sous la responsabilité d'un éducateur sportif titulaire du BEES 1° moto. 	<ul style="list-style-type: none"> - Il est recommandé que le moniteur en charge du groupe sportif soit un spécialiste de la discipline 	<ul style="list-style-type: none"> - Faire appel à des consultants techniques de renom (pilotes ou ex-pilotes de haut niveau).
Autre personnel	<ul style="list-style-type: none"> - Garantir un service de qualité sur l'ensemble des prestations et tout au long de la chaîne d'accueil. 			<ul style="list-style-type: none"> - Personnel de secrétariat et/ou d'accueil - Mécanicien et personnel d'entretien.
Matériel				
Matériel roulant	<ul style="list-style-type: none"> - Permettre aux nouveaux pratiquants d'apprendre et de progresser sur du matériel adapté au niveau technique et au gabarit. 	<ul style="list-style-type: none"> - Disposer d'au moins 5 motos pour enfants et ados (50 à 100 cm³) et 5 motos pour adultes (125 cm³ et plus). 	<ul style="list-style-type: none"> - Le matériel utilisé peut être celui des sportifs inscrits à l'école de compétition. 	<ul style="list-style-type: none"> - Disposer d'une large gamme de motos (cylindrée, type de machine, ...),
Matériel de sécurité	<ul style="list-style-type: none"> - Proposer des activités dans les meilleures conditions de sécurité. 	<ul style="list-style-type: none"> - Casques, gants, protections genoux et coudes, ... 		<ul style="list-style-type: none"> - Equipements de protection : bottes, ...
Autre matériel	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser un enseignement de qualité. 	<ul style="list-style-type: none"> - Petit matériel pédagogique : cônes, cerceaux, ballons, portiques, ... 		<ul style="list-style-type: none"> - Matériel nécessaire pour le passage des guidons, - Caméscope ou vidéo.
Infrastructure				
Sites de pratique	<ul style="list-style-type: none"> - Etre en mesure de proposer des situations d'apprentissage et de perfectionnement variées. 	<ul style="list-style-type: none"> - 1 plateau éducatif tel que défini par les règles éducatives de la FFM, - 1 circuit ou zone de pratique sportive correspondant à la (aux) discipline(s) proposée(s) <p>Interdire l'accès au(x) site(s) par tous les moyens en dehors des horaires d'ouverture</p>		

Eléments (suite)	Objectifs	Obligations minimum		Les « plus » (facultatifs)
		« Ecole de pilotage »	« Ecole de compétition »	
Locaux	- Recevoir les publics dans des conditions d'hygiène et de confort minimales	- Local d'accueil ou structure légère (type « algéco »), ouvert pendant les heures de fonctionnement, - Sanitaires et vestiaires.		- Salle de cours, Club House, ... - Locaux techniques (garages, atelier)
Hébergement	- Permettre le séjour des pratiquants les plus éloignés.	- Hébergement à proximité (hôtel, auberge de jeunesse, gîte, camping).		- Hébergement sur place
<u>Logique interne</u>				
Fidélisation	- Répertorier et fidéliser les pratiquants et les inciter à poursuivre leur pratique au sein de la FFM	- Utiliser et diffuser les dispositifs éducatifs proposés par la FFM : "J'apprends la moto", guidons, licences éducatives, ... - Promouvoir les différentes activités proposées par les structures affiliées à la FFM.	- Utiliser et diffuser les licences éducatives et sportives FFM.	